**Radio Air Libre – ASBL Airs Libres**

**Dispositif électoral pour les élections du 9 mai 2024.**

**Emissions « Afrika Jamaa »**

**Dispositif en vue des élections du 09 mai 2024 En vigueur depuis le 09 février 2024**

Les émissions africaines de Radio Air Libre, AFRIKA JAMAA, vont organiser une série d’émissions traitant des élections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de Région et de Communauté du 09 mai 2024 pendant la campagne électorale, selon le dispositif ci-après.

Conformément à la ligne éditoriale de Radio Air Libre, Afrika Jamaa aimerait se concentrer sur des petits candidats qui n’ont que peu de chance de participer à une émission électorale dans l’une des grandes chaînes de radio ou de télévision présentes à Bruxelles, et ainsi pouvoir présenter leur point de vue.

A notre échelle, c’est aussi une manière de rééquilibrer les choses.

A l’exception des partis d’extrême droite, de mouvements liberticides, ou de personnages clairement radicaux et/ou radicalisés, les petits candidats issus de toutes les tendances politiques pourront être accueillis lors de ces émissions.

Au total, 16 émissions d’environ 50 minutes chacune seront organisées, dont 12 émissions «majoritairement en langue française» (en réalité totalement en français) soit 75 % des plages, et 4 émissions « majoritairement en langue non française » soit 25 % des plages ; en respect strict de la dérogation octroyée à Radio Air Libre en matière d’usage de la langue française.

Sur les 16 émissions programmées :

* Dans les 6 premières, nous recevrons 2 ou 3 candidats issus d’un même parti politique, pour expliquer leur programme et s’appesantir sur leurs profils personnels.

Face à ces candidats, 2 animateurs dont un journaliste vont jouer un double rôle : assurer la conduite du débat mais aussi assumer la contradiction.

* Dans 6 autres émissions, l’accent sera mis sur la confrontation d’idées et des programmes des différentes listes.

Ici, à chaque émission, 3 candidats issus de 3 listes différentes vont s’affronter, sous la modération d’un journaliste. Nous tâcherons à ce que pendant les 6 émissions, chaque liste électorale puisse participer à 2 émissions, avec 2 candidats différents.

* 4 émissions profiteront de l’ « Autorisation de diffuser p\*25% de plages horaires majoritairement non francophones ». Lors de ces émissions, 3 ou 4 candidats pourront s’exprimer « majoritairement en langue non française », en l’occurrence le « lingala », d’usage depuis de longues années dans nos émissions sur les antennes de Radio Air Libre.

Quelle que soit la langue utilisée, le règlement adopté par le Collège d’avis du CSA reste de rigueur. Toutes les émissions électorales seront conduites avec la participation d’un journaliste qui en assumera la direction d’édition.

 Nous nous autorisons à laisser intervenir les auditeurs par téléphone pour poser directement une question aux candidats. L’équipe d’Afrika Jamaa sur Radio Air Libre est rodée à ce type d’exercices. Le téléphone ne sera ouvert que dans la deuxième moitié de l’émission. Un premier filtre est opéré par l’opérateur qui reçoit l’appel hors antenne, et qui invite l’appelant à donner rapidement le sens de son intervention.

Si ce premier filtre ne donne pas satisfaction, le technicien coupe sans ménagement l’intervenant indélicat, à la demande du journaliste modérateur, celui-ci assumant pleinement la responsabilité de la bonne conduite de l’émission.

Présentateurs (résidentiels):

Patoma Gboya, journaliste (IDJ) ;

Pulusu Homban, Tania KUSIKUMBAKU, tous animateur.trice.s chevronné.es.

Responsabilité éditoriale Radio Air Libre :

Oubari Ahmed, journaliste AGJPB

Fait à Bruxelles,

Le 2 février 2024

Patoma Gboya, Journaliste